

CALENDRIER DES DIFFÉRENTES PHASES DE NOTATION

IMPORTANT : La campagne de notation 2022 / 2023 ne concerne que les maîtres rémunérés sur la grille de rémunération des Maîtres Auxiliaires.

Pour clôturer la phase de notation des personnels de votre établissement, il est indispensable d'avoir procédé préalablement à la validation de vos propositions de notation.

<p>SAISIE DES NOTES SUR GI/GC</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Editer, dès le lancement de la campagne, les notices provisoires, renseignées de vos propositions de notes et appréciations. 2) Communiquer à l'agent, au cours d'un entretien, la fiche de note provisoire. 3) Editer la fiche de note définitive et la faire signer par l'agent. 4) Saisir, en cas de recours, la demande de contestation en face du nom de l'agent qui conteste, avant le 17 mai 2023. 	<p>Ouverture de la campagne entre le</p> <p>lundi 27 mars 2023</p> <p>et le</p> <p>mercredi 17 mai 2023</p>
<p>VALIDATION DE LA CAMPAGNE DE NOTATION</p>	<p>Après la saisie et l'édition des notes, puis la saisie des contestations, la campagne de notation doit être validée impérativement avant la date limite.</p>	<p>Impérativement pour le</p> <p>mercredi 17 mai 2023</p> <p>délai de rigueur</p>
<p>TRANSMISSION DES NOTICES DEFINITIVES</p>	<p>Les notices définitives signées des intéressés doivent être transmises à la DEEP accompagnées des pièces justificatives (rapport, recours et rapports complémentaires).</p>	<p>pour le</p> <p>vendredi 2 juin 2023</p> <p>délai de rigueur</p>